

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DOCTORAT EN DÉMOGRAPHIE

Centre Urbanisation Culture Société

L'évaluation portait sur les dix dernières années complétées à savoir : la période allant de l'année universitaire 2004-2005 (trimestres d'été et d'automne 2004 et d'hiver 2005) à l'année universitaire 2013-2014 (trimestres d'été et d'automne 2013).

Historique du programme (modifications majeures) :

2002 :	Création des programmes de maîtrise et doctorat en démographie conjointement avec les programmes préexistants de l'Université de Montréal.
2007 :	Autonomisation des programmes offerts par l'INRS.

À l'Institut national de la recherche scientifique (l'« INRS »), l'évaluation périodique des programmes est effectuée en quatre étapes : une évaluation interne réalisée par le centre responsable des programmes, une évaluation externe assurée par un comité comprenant deux experts externes dont un provient d'un établissement hors Québec. Deux avis, un produit par le directeur du Centre d'où proviennent les programmes évalués et un produit par le directeur du Service des études supérieures et postdoctorales (le « SESP ») présentant les commentaires de la Direction scientifique. Finalement, un rapport final faisant la synthèse de tous les éléments du dossier est réalisé par un comité institutionnel d'évaluation.

1) Évaluation interne des programmes de maîtrise et doctorat en démographie

Le comité interne a été nommé lors de la 202^e réunion (spéciale) de la Commission des études et de la recherche, tenue le 3 avril 2014 :

À titre de professeurs réguliers de l'INRS faisant partie du comité de programme :

- Alain Bélanger, professeur-chercheur, directeur des programmes et président du comité d'évaluation interne jusqu'en août 2014
- Benoît Laplante, professeur-chercheur, directeur des programmes et président du comité d'évaluation interne depuis septembre 2014.
- Jacques Ledent, professeur-chercheur, membre du comité de programmes

À titre d'étudiants dont l'un est membre du comité de programme :

- Patrick Sabourin, étudiant, membre du comité de programmes (mars 2014 à janvier 2015)
- Nicolas Bastien, étudiant (mars à août 2014)
- Jocelyn Lefebvre, étudiant, membre du comité de programmes (août 2014 à janvier 2015)

Le comité a tenu ses consultations au cours du printemps 2014 :

- 22 mai 2014 : groupe de discussion avec les étudiants actifs du programme ;
- Juin 2014 : entrevues téléphoniques avec les diplômés et les anciens étudiants qui n'ont pas complété leur programme ;
- Juin 2014 : entrevues téléphoniques avec les représentants socioéconomiques ;
- Juin 2014 : entrevues individuelles avec les professeurs impliqués dans les programmes de démographie ;
- 7 octobre 2014 : entrevue du comité interne avec la directrice du Centre ;
- 4 décembre 2015 : consultation par courriel sur une version préliminaire du Rapport interne des membres du comité de programme ne siégeant pas au comité interne d'évaluation ;
- 14 décembre 2015 et 25 janvier 2016 : l'assemblée des professeurs du Centre UCS a pris connaissance de la version définitive du Rapport d'évaluation interne.

Le *Rapport d'évaluation interne* a été transmis au directeur du SESP le 8 avril 2016.

2) Évaluation externe des programmes de maîtrise et doctorat en démographie

Le comité externe a été nommé à la 214^e réunion de la Commission des études et de la recherche du 19 mai 2016. Le comité externe était composé des membres suivants :

- deux experts externes provenant d'autres universités, dont l'un proviendra préférablement d'une université se trouvant hors du Québec :
 - Roderic Beaujot, professeur émérite, *Department of Sociology, Western University* ;
 - Marc Tremblay, professeur au Département des sciences humaines et sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi et président du comité externe d'évaluation ;

La visite du Centre UCS s'est tenue les 16 et 17 juin 2016. À cette occasion, la directrice du Centre, les membres du comité des programmes en démographie, les membres du comité interne d'évaluation, les professeurs et les étudiants actifs ainsi que certains diplômés ont été rencontrés. À partir de ces discussions et des échanges entre les deux experts, le Rapport externe a été rédigé de façon conjointe (un seul avis consensuel pour les deux experts).

Le *Rapport d'évaluation externe* a été transmis au directeur du SESP le 7 juillet 2016.

3) Avis de la directrice du Centre Urbanisation Culture Société et avis du directeur du Service des études supérieures et postdoctorales

La directrice du Centre, Mme Claire Poitras, a reçu une copie des rapports interne et externe le 11 juillet 2016 par courriel. Son avis a été transmis au directeur du SESP le 21 août 2016.

Le directeur du SESP, monsieur Philippe-Edwin Bélanger a transmis son avis au Directeur scientifique le 15 septembre 2016.

4) Évaluation institutionnelle des programmes de maîtrise et doctorat en démographie

Le comité d'évaluation institutionnelle a été nommé lors de la 217^e réunion de la Commission des études et de la recherche du 15 septembre 2016. Le comité institutionnel, composé de trois professeurs provenant de chacun des centres dont les programmes ne sont pas visés par l'évaluation, était constitué des membres suivants :

- Mme Sophie Duchesne, professeure au Centre Eau Terre Environnement ;
- M. Andreas Ruediger, professeur au Centre Énergie Matériaux Télécommunications ;
- M. Étienne Yergeau, professeur au Centre INRS-Institut Armand-Frappier et président du comité d'évaluation institutionnelle.

Les membres ont pris connaissance des rapports interne et externe, des avis du directeur du Centre et du directeur du SESP. Un document synthèse des recommandations a été préparé avant la rencontre du comité institutionnel le 16 novembre 2016, où un consensus sur les recommandations à insérer dans le Rapport d'évaluation institutionnelle a été obtenu.

Le *Rapport d'évaluation institutionnelle* a été transmis au Directeur scientifique le 26 janvier 2017.

Recommandations du *Rapport d'évaluation institutionnelle* :

Maîtrise en démographie :

1. Que le comité de programmes en démographie révise les conditions d'admission du programme de maîtrise afin de s'assurer que les étudiants admis ont les compétences nécessaires pour intégrer le programme.
2. Que seuls les candidats ayant la formation requise en statistique soient admis au programme de maîtrise en démographie, à moins qu'ils puissent compléter leur formation avant leur première inscription au programme.
3. Que le comité de programmes respecte les conditions d'admissibilité établies pour le programme de maîtrise en démographie, lors de l'étude des dossiers d'admission, notamment sur la moyenne minimale requise. Si des exceptions se présentent, le Registraire doit être informé avant d'approuver l'admission.
4. Que le comité de programmes révise les objectifs du programme de maîtrise en démographie, pour que les nouveaux objectifs démontrent qu'un diplômé d'une maîtrise en démographie peut déployer toute la méthodologie requise et qu'il possède les connaissances nécessaires pour résoudre une problématique de recherche établie en collaboration avec son directeur.
5. Que des objectifs spécifiques soient élaborés pour la maîtrise en démographie.
6. Que soit révisée la banque de cours du programme en conservant seulement les cours qui sont offerts et en s'assurant qu'ils sont en lien avec la mission de l'INRS qui est de favoriser le développement économique, social et culturel du Québec.
7. Que soit remplacé le cours DMO6311 *Initiation à la recherche* pour créer un cours de stage en milieu de travail à l'extérieur de l'INRS.

8. Que le cours DMO6502 *Mortalité, santé et vieillissement* soit maintenant offert dans le programme et que son responsable soit un membre du corps professoral actuel du Centre UCS.
9. Que soient créées les deux concentrations (démographie fondamentale et démographie sociale) dans le programme de maîtrise en démographie, à partir de la proposition présentée dans le Rapport interne et que ces concentrations soient mises de l'avant dans les outils de recrutement de nouveaux étudiants.
10. Que les cours DMO6201 *Fondements de l'analyse démographique 1* et DMO6301 *Fondements de l'analyse démographique 2*, soient obligatoires pour les deux nouvelles concentrations ; que le cours DMO6371 *Méthodes statistiques en démographie* soit obligatoire seulement pour la concentration démographie fondamentale et que le cours DMO6400 *Séminaire de sociologie et population* soit offert pour la concentration démographie sociale.

Doctorat en démographie :

11. Que les conditions d'admission au programme de doctorat soient respectées lors de la sélection des dossiers de candidature qui recevront une offre d'admission en s'assurant que les nouveaux admis ont les compétences nécessaires pour faire des études de 3^e cycle en démographie. Pour les candidats à l'admission qui ne remplissent pas les conditions d'admission du programme de doctorat qu'ils soient admis à la maîtrise en démographie à condition qu'ils répondent aux exigences d'admission de cette dernière.
12. Que soient précisés davantage les objectifs et les exigences des épreuves écrite et orale de l'examen doctoral ; par exemple en établissant une liste de critères pour guider les étudiants dans leur préparation.
13. Que soit favorisée la présence d'un évaluateur externe sur le jury d'examen doctoral.

Les programmes en démographie :

14. Que les professeurs des programmes en démographie développent, en collaboration avec les différents services de l'INRS, des outils de recrutement spécialement adaptés aux programmes de démographie.
15. Que soit visé un objectif de recrutement d'au moins cinq nouveaux étudiants par année (au total pour la maîtrise et le doctorat), dont le profil respecte les conditions d'admission de leur programme.
16. Que des objectifs précis de diminution du nombre d'abandons et de la durée des études soient établis par le comité de programmes en concertation avec l'ensemble des professeurs impliqués dans les programmes en démographie.
17. Que l'évaluation trimestrielle des étudiants soit l'outil qui sert de guide pour le suivi des étudiants inscrits dans les programmes en démographie et que ces évaluations soient révisées spécifiquement pour ces programmes, afin de déceler rapidement des problèmes de cheminement avec certains étudiants.
18. Que des moyens soient mis en place afin de diminuer la durée des études en démographie.

19. Que l'étudiant de maîtrise qui satisfait aux conditions du passage accéléré au doctorat et qui comprend et accepte les avantages et inconvénients d'un tel passage, soit encouragé à le faire notamment, les étudiants qui ne remplissaient pas les conditions d'admission du programme de doctorat et qui se sont inscrits à la maîtrise en démographie en lieu et place.
20. Que soit créé un cours « Projets spéciaux » dans les deux programmes de démographie afin de répondre aux besoins particuliers des étudiants.
21. Qu'on s'assure que les programmes en démographie incluent les questions de l'éthique de la recherche dans les cours de méthodologie de la recherche.
22. Que soient resserrés les liens avec les professeurs œuvrant dans les autres programmes d'études du Centre qui s'intéressent à un enjeu ou problème démographique.
23. Qu'une nouvelle évaluation des programmes en démographie soit entreprise d'ici au plus tard 5 ans, afin de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation qui se termine en 2016 et ainsi s'assurer de la réussite du processus d'amélioration des programmes en démographie. Que les indicateurs suivants servent à confirmer la réussite du processus d'amélioration lors de l'évaluation de programme prévue dans cinq ans :
 - Augmentation du nombre moyen d'inscriptions à au moins 5 nouveaux étudiants par année (pour l'ensemble des programmes en démographie) en respectant les conditions d'admissions. Pour ce faire, il faut que la stratégie de recrutement de nouveaux étudiants soit définie d'ici un an par les professeurs du programme (et non par l'administration).
 - Diminution du taux d'abandon (à l'exception des passages accélérés).
 - Taux de diplomation équivalant à celui des programmes en études urbaines.
 - Durée des études diminuée et comparable à celle des autres programmes du Centre.
 - Mise en œuvre dès la première année des recommandations de modifications de programmes.
24. Que le rapport d'étape qui sera déposé dans un an, comme le prévoit la Politique d'évaluation des programmes d'études de l'INRS, démontre que des réalisations ont été effectuées sans quoi, la commission des études et de la recherche devra envisager la fermeture des deux programmes.